

# Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

SUR proposition de la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

### ARRETE

## Article 1er:

La commune de **LA FERE** fait partie du Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise entre Travecy et Quierzy approuvé le 21 mars 2005. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le DCS approuvé le 30 juillet 2002
- le PPR approuvé le 21 mars 2005

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

#### Article 2:

La Secrétaire Générale de la Préfecture, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, le SIACEDPC, le maire de la commune et le Directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de l'Aisrait à LAON, le 2 8 AOUT 2006

Evelyne RATTE

( lusto

# LA FERE

	LA FERE	$x_{E}$		
type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
inondations et coulées de boue	11/08/1986	11/08/1986	17/10/1986	20/11/1986
- inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
- inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- inondations et coulées de boue	04/01/2003	05/01/2003	30/04/2003	22/05/2003
	·			



### PREFECTURE DE L'AISNE

## Commune de LA FERE

# Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfec	du	28 août 2	2006			
Situation de la commune	e au regard d'un ou plusi	ieurs plans d	e préventio	n de risqu	es naturels p	révisibles [
La commune est située	e dans le périmètre d'un l	PPR n			oui_X	non
approuvé	date	21 mars 2	2005	aléa		inondatio
Les documents de réfé	rence sont :					
- DDRM	A				Consultable su	ur Internet
				<u> </u>		
Situation de la commune	e au regard d'un plan de	prévention	de risques t	echnologi	ques [PPRi	1
La commune est située	dans le périmètre d'un l	PPR t			oui	non ]
	date			effet		
Les documents de réfé	rence sont :			an i fizin <del>Ta</del> Taka Biling		
				1.4) 1.4) ————————————————————————————————————	Consultable	sur Internet
						nge Ordentald Palasia. Palasia Palasia Palasia P
tantan dan dia katabagai dan terbagai dia kalandara dan kalandara dan kalandara dan berandara dan berandara da	e au regard du zonage re	5 5 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6		and the second contraction of	ipte de la sis	micité
en application du décret 91-4	461 du 14 mai 1991 modifié rela	atif à la prévent	on du risque si	smique		
La commune est située d	ans une zone de sismicité	zone <b>la</b>	zone <b>Ib</b>	zone II	zone III	non _
<ul> <li>A Section of the section of the section of the section of the section.</li> </ul>	Agenta de la Carlo de Carlo de Carlo de Carlo Ca					
oièces iointes					X:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2:2	
pièces jointes Cartographie extraits de documents ou de	dossiers permettant la localisa	ation des imme	ubles au regar	d des risques	pris en compl	<b>3</b>
Cartographie extraits de documents ou de			and the state of the set of	e jaka en man		
Cartographie extraits de documents ou de	dossiers permettant la localisa		and the state of the set of	e jaka en man		9